

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 317**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Métropole d'Aix-Marseille Provence -Requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du "Village des Marques" - Tranche 2016 - Aide exceptionnelle à l'investissement 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41**

## **PRESENTATION**

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence concernant la requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du « Village des Marques » – Tranche 2016.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

La commune de Miramas, territoire stratégique du fait de son positionnement géographique, est concernée par plusieurs grands projets structurants que sont le contournement routier de la ville par l'ouest et le projet de développement de la ZAC de la Péronne qui accueille notamment le « Village des Marques ».

Les travaux de requalification et de prolongement de la voie nord-sud, ainsi que le réaménagement de l'entrée ouest de la ville s'inscrivent dans une perspective d'accessibilité, de desserte et de bon fonctionnement circulatorio du secteur ouest du territoire communal.

La vocation principale de la ZAC de la Péronne qui s'étend sur un périmètre de 98.5 ha, est d'accueillir des activités économiques diversifiées à dominante commerciales et de loisirs et de manière plus marginale des logements. Cette ZAC répond à la volonté de développer sur le territoire intercommunal une offre qualitative de foncier aménagé permettant l'accueil d'activités économiques autres qu'industrielles.

La ZAC de la Péronne a été retenue par le groupe Mac Arthur Glen pour l'implantation du « village des marques » qui représentera une surface de vente de 20 000 m<sup>2</sup> avec 100 boutiques composant une galerie commerciale dédiée à la vente à prix réduits de produits de grandes marques de vêtements et d'accessoires, 6 moyennes surfaces, 8 restaurants, des hôtels et des bureaux.

Le village proposera également :

- 1 600 places de parking végétalisées,
- 500 m<sup>2</sup> de parking vélos,
- des liaisons par bus et par piste cyclable avec la gare SNCF,
- une aire de jeu pour enfants,
- un point-info-tourisme,
- une salle de 100 m<sup>2</sup> qui pourra être organisée pour des expositions,
- un parc urbain de 16 500 m<sup>2</sup>.

Cette opération d'envergure devrait attirer en moyenne 2,5 millions de visiteurs par an et permettre le développement de l'emploi local avec la création d'environ 600 emplois.

Pour la bonne desserte de ce « village », la réalisation d'infrastructures internes à la ZAC est nécessaire dans la partie ouest de la ville.

A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre l'opération d'aménagement initiée en 2015 pour laquelle le Département a apporté son soutien à hauteur de 250.000 € sur une dépense subventionnable de 500.000 € HT.

Pour la tranche 2016, les travaux vont concerner l'aménagement de l'entrée de ville (phase 2) et le prolongement de la voie nord-sud par la requalification de la rue de la Quenouille.

#### AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE – PHASE 2

Le programme de travaux de la tranche 2016 concernera le rétablissement de l'entrée de ville, entre le futur giratoire du Bd Aubanel et l'entrée de ville actuelle au niveau du giratoire Netto. Ce dernier sera supprimé et remplacé par un carrefour à feux.

Le boulevard Aubanel, qui absorbe aujourd'hui un trafic très important, verra ce dernier divisé par deux suite à la mise en service de la déviation. Le trafic poids lourds sera reporté sur la déviation et libèrera cet axe. Les voies seront divisées par deux jusqu'au nouveau giratoire de desserte du Village des Marques, puis rétrécies afin de s'adapter au trafic.

Les emprises libérées seront transformées en parc linéaire offrant une respiration verte aux riverains.

Le recentrage de la voirie permettra de disposer d'espaces de modes de déplacement doux et de stationnements connexes.

#### PROLONGEMENT DE LA VOIE NORD-SUD (RUE DE LA QUENOUILLE – TRONÇON CHANTEGRIVE)

Le réaménagement de ce secteur, impératif au regard des nouveaux enjeux urbains, comprend d'une part la requalification du tronçon situé entre le boulevard Aubanel au sud et le quartier Chantegrive au nord, d'autre part le prolongement de la rue de la Quenouille jusqu'au giratoire d'Italie.

Les travaux, qui permettront d'aménager une seconde desserte du Village des Marques, desserviront des secteurs parmi les plus importants en surface de la ZAC et établiront une liaison avec la ZAC des Molières.

Par ailleurs, le projet prévoit un maillage du réseau des transports en commun jusqu'à la gare de Miramas.

Les aménagements intègrent la réalisation d'une voie douce constituée d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton qui relieront le boulevard Aubanel, le quartier Chantegrive, le Village des Marques et au-delà, la gare et le centre-ville.

L'ensemble de ces travaux incluent les ouvrages hydrauliques, l'éclairage public, les espaces paysagers et le mobilier urbain.

Le coût du programme de travaux de la tranche 2016 est évalué à 3.600.000 € HT.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence ne bénéficiant d'aucune aide financière pour ce projet, le montant de la subvention départementale pourrait s'élever à 1.800.000 € conformément au détail joint en annexe.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à titre exceptionnel, une subvention de 1.800.000 € sur une dépense subventionnable globale de 3.600.000 € HT, pour la requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village des Marques – Tranche 2016, conformément au détail joint en annexe,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10.000.000 €	3.853.162 €	1.800.000 €
OPERATION	201626005			
Détail nouvelle affectation - IB	204.71.204141	2.000.000 €	0 €	0 €
	204.71.204142	8.000.000 €	3.853.162 €	1.800.000 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 21/10/2016, rapport n° 189				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL